Trente-cinquième année. — N° 92. Un numéro : *dix centimes.* Jeudi 20 Avril 1876.

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la réduction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
19 Avril 1876.

Chronique générale.

Sur la foi d'un prétendu correspondant parisien, la *Gazette de Cologne* a publié les informations suivantes :

« J'apprends de bonne source que tous les travaux de fortification et le nouvel armement de l'armée seront terminés à la fin de l'année. Les crédits ouverts dans ce but sur le budget ordinaire ou sur le compte de liquidation ne pourront naturellement pas suffire; mais on s'est créé les ressources nécessaires en accordant des congés à une partie des soldats et en employant les économies ainsi réalisées à l'achèvement des travaux extraordinaires et de l'armement. Depuis longtemps déjà, une grande partie des compagnies n'ont que 20 ou 25 hommes. »

L'Agence Havas, en réponse à ces renseignements erronés, a communiqué aux journaux la note suivante, qui a un caractère semi-officiel et que nous tenons pour beaucoup plus vraie que la correspondance de la *Gazette de Cologne* :

« Nous croyons savoir que les faits énoncés dans la correspondance ci-dessus sont complétement inexacts.

» Tous les travaux de fortifications et le nouvel armement de l'armée ne seront point terminés à la fin de l'année.

» Quant aux ressources nécessaires pour l'achèvement desdits travaux et de l'armement créées par l'envoi d'une partie des hommes en congé, le correspondant parisien de la feuille allemande n'a pas été mieux renseigné.

» Il n'a été pris aucune mesure de ce genre, et l'effectif normal des corps de troupes, accordé par le budget, a toujours été maintenu. »

***

M. Rouher ayant été élu député dans les circonscriptions d'Ajaccio, Bastia et Riom, a opté pour Riom.

La circonscription de Bastia est ainsi vacante.

On sait que d'après la loi les électeurs doivent être convoqués dans le délai d'un mois dans les circonscriptions où une vacance s'est produite par suite d'option.

Le gouvernement avait résolu, comme il a été annoncé, de convoquer pour le 21 mai les 16 colléges électoraux laissés vacants par suite des invalidations prononcées par la Chambre. Parmi ces colléges figuraient ceux d'Ajaccio et de Corte.

Le gouvernement ne pouvant convoquer les électeurs de Bastia pour cette date du 21 mai, qui excéderait le délai fixé par la loi, et ne voulant pas, d'autre part, provoquer une double agitation électorale en Corse en appelant des colléges électoraux de ce département à élire, à des dates différentes, leurs représentants, a décidé que les élections auraient lieu dans les arrondissements d'Ajaccio, Bastia et Corte, le 14 mai, délai qui satisfait aux prescriptions de la loi.

La date du 21 mai reste fixée pour les autres colléges laissés vacants par suite d'invalidations. *(Agence Havas.)*

***

Les départements dont les préfets n'ont point été changés sont au nombre de 17. Ce sont ceux des Hautes-Alpes (vicomte de l'Hermite), du Calvados (M. de Perthuis), de la Corse (M. Daunassans), des Côtes-du-Nord (M. de Jouvenel), du Gers (M. de Valicourt), du Jura (baron de Reinach-Werth), de la Loire-Inférieure (M. Malher), de la Manche (M. Buchot), de la Mayenne (M. de Vaudichon), du Morbihan (M. de Rorthays), de l'Oise (M. Tripier), du Rhône (M. Welche), de la Seine (M. F. Duval), de la Somme (M. Pougny), de la Vendée (M. Duphénieux), et de la Haute-Vienne (M. Lemyre de Villers.

Les coupes réglées exécutées par M. Ricard dans le personnel administratif comprennent 15 révocations, 4 mises à la retraite, 1 démission et 47 déplacements.

***

M. le sous-préfet de Langres a donné sa démission. Nous croyons devoir reproduire la lettre qu'il a adressée à ce sujet à M. le ministre ; la voici :

« 5 avril 1876.

» Monsieur le ministre,

» Il y a quelques jours, j'ai eu l'honneur de remettre à M. le maréchal-président de la République une demande tendant à être relevé du poste dans lequel il avait bien voulu me placer.

» Les causes de cette démarche sont le nouveau programme du gouvernement, ainsi que les changements qui viennent de s'opérer dans le personnel de l'administration. La révocation des préfets les plus accentués par leurs opinions conservatrices et par leur énergie contre le désordre, — non moins que la nomination de quelques-uns de leurs successeurs, — est bien faite pour mettre les fonctionnaires conservateurs dans l'impuissance de rendre désormais des services utiles à la cause de l'ordre.

» De plus, je ne puis oublier que les organes du parti qui a triomphé aux dernières élections ont présenté leur victoire comme la revanche du 24 mai ; étant de ceux qui déplorent profondément un pareil résultat, je ne puis que persister dans ma résolution et dans la demande déjà remise à M. le maréchal.

» Comte DE BROSSES,
» *Sous-préfet de Langres.* »

***

Nous appelons la sérieuse attention de nos lecteurs sur l'extrait suivant d'un article que vient de publier la *République française* :

« ..... Ce langage est clair. Il ne laisse » aucune prise à l'équivoque. M. Gambetta, » dès la rentrée des Chambres à Versailles, » mettra le cabinet du 9 mars en demeure » de réaliser le programme des gauches » avancées. La lutte, qui a longtemps » existé entre le centre droit et le centre » gauche, sera bientôt entre le centre gauche et les deux autres groupes républicains. Cette lutte aboutira fatalement au » triomphe du radicalisme. Il faut se préparer aux élections qui seront la conséquence de la dissolution. »

***

Il y a à Paris quarante journaux quotidiens ; sur ce nombre, neuf seulement ont paru le jour de Pâques ; ce sont : *le Bien public, les Droits de l'Homme, le Rappel, la République française, le Siècle, l'Opinion, l'Evénement* et *le Petit Journal*, tous organes de la démocratie et du libre examen, plus la *Liberté*, l'un des plus fidèles défenseurs de la doctrine bonapartiste de l'appel au peuple.

***

LA LETTRE DE M. RICARD A M. FAIRÉ.

Le *Pays*, parlant de la fameuse lettre de M. Ricard à M. Fairé, ajoute ce renseignement à ceux que nous avons publiés : « Au nombre des personnes qui ont lu la lettre de M. Ricard, se trouve M. Durfort de Civrac, vice-président de l'Assemblée et président du conseil général de Maine-et-Loire, qui est tout disposé à affirmer l'existence et la signification de l'épître ministérielle. »

Il nous est impossible d'accepter les prétendues rectifications du *Temps* au sujet de l'élection de M. Fairé, et nous devons charitablement prévenir notre confrère qu'on le trompe.

Lui-même, du reste, doit commencer à s'en douter.

Dans une première note, il avait affirmé qu'il n'existait pas de lettre de M. Ricard à M. Fairé et que tout s'était borné à la simple communication de dépêches télégraphiques. Aujourd'hui, le *Temps* avoue l'exis-

---

6

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

GANG-ROLL

MOEURS BRETONNES DU Xe SIÈCLE.

(Suite et fin.)

Le Marcheur reprit en dominant le bruit de sa voix formidable :

— Que les Wikings ne crient pas tous à la fois comme les oiseaux de mer après la tempête ; Gaunga-Roll n'impose à personne sa volonté ; mais s'il en est parmi vous qui se rappellent le toit sous lequel ils sont nés, les champs où ils ont gardé les troupeaux, les foyers où les jeunes filles leur apprenaient les chants des ancêtres, à ceux-là, j'offre des maisons de pierre, des prairies, des troupeaux, et des femmes qui seront les mères de leurs fils. Quant aux Wikings que le génie de Griffon (1) appelle sur les eaux vertes, ils ont les routes libres devant eux ; Torféas les attend au rivage ; il a relevé les ancres de sa trane et tourné sa proue vers l'Océan ; qu'ils partent à sa suite, tandis que ceux qui n'ont plus rien à chercher sur la route des Cygnes enterreront leurs armes comme moi.

Gaunga avait, en effet, tiré son épée dont il enfonça la pointe dans la lande.

Il y eut d'abord parmi les Wikings une sorte d'hésitation ; les regards se portaient alternativement vers les vaisseaux de Torféas, qui faisaient leurs préparatifs de départ vers la *Ker* armoricaine ; mais les images d'ordre, de joie et d'abondance qu'offrait cette dernière l'emportaient aux yeux du plus grand nombre.

Gaunga allait d'ailleurs de l'un à l'autre, encourageant, promettant, ordonnant selon le caractère ou l'importance de l'interlocuteur. Pour lui commençait déjà le rôle de seigneur suzerain ; mais ses paroles étaient facilement écoutées.

La plupart de ses Kœmpes venaient planter leurs épées près de la sienne, et, au bout d'une heure, le sommet de la colline étincelait tout entier sous cette moisson d'acier.

Mark, ravi d'une pieuse joie, s'était mis à genoux, et remerciait Dieu avec ferveur de ce changement.

— Découvre ton front, mon fils, dit-il au mactiern ; la Trinité a eu pitié des hommes ; les douleurs du père ont amolli ce cœur païen ; maintenant il croit, il aime, il espère ; l'esprit de Dieu est en lui. Près de chacune de ces épées enfoncées dans la bruyère, je crois voir une mère qui a retrouvé son fils, un fils qui n'aura point à pleurer son père, une veuve qui gardera son mari. En enterrant la guerre, le Marcheur vient d'enterrer les sept péchés capitaux.

Cependant ceux des Wikings qui s'étaient séparés de Gang-Roll pour continuer à écumer les mers, venaient de quitter leur mouillage. En tête de la petite escadre, composée seulement d'une trentaine de navires, s'avançait la trane de Torféas, servie par quarante rameurs qui frappaient les flots en cadence. Le roi de mer courait sur les rames en mouvement, et lançait jusqu'au haut du mât des javelots qu'il ressaisissait dans leur chute. Un jeune garçon, debout sur la proue, le suivait des yeux avec admiration.

— Sur mon âme ! je ne me trompe pas ! s'écria Galoudek ; c'est Andgrim qui s'enfuit avec le démon du Nord.

— Il n'aura pu résister aux appels de la liberté, fit observer Mark.

— Aussi ne suis-je point surpris qu'il ait voulu nous fuir, répliqua le mactiern ; mais comment a-t-il pu abandonner la petite pastour ?

L'étonnement du chef breton n'était point sans cause : partagé entre l'entraînement de la race, la puissance du passé, l'espoir de l'indépendance et la seule image d'Aourken, le jeune captif avait longtemps hésité ; mais Aourken était absente et les autres attirements se trouvaient là pressants, irrésistibles.

Il s'approcha du navire sans savoir encore ce qu'il devait faire ; l'ordre de pousser au large fut donné, et il s'élança instinctivement sur la trane qui mettait à la voile.

Mais Aourken l'aperçut tout-à-coup, jeta un cri et courut vers le bord du promontoire. L'idée d'une séparation volontaire ne pouvait lui venir ; elle crut que les Wikings emmenaient Andgrim de force, et se mit à les supplier dans la langue norse que ce dernier lui avait apprise.

Le navire, qui n'avait point encore pris la brise, filait doucement le long des rescifs, et elle le suivait en courant sur la dune, séparée seulement de lui par un étroit espace.

Sa voix, entrecoupée par la course, retentissait parmi le grondement des flots, suppliante et éplorée ; elle en appelait tour à tour aux dieux du Nord qu'Andgrim lui avait fait connaître, et à tous les saints du paradis chrétien. Elle se tordait les mains, elle faisait succéder les reproches aux prières et les menaces aux reproches.

Le jeune Normand ne pouvait entendre, mais il lui suffisait de voir pour comprendre l'erreur d'Aourken et son désespoir. Il devint pâle, sembla hésiter et se pencha involontairement sur les bords de la trane ; mais celle-ci venait d'atteindre la

(1) Célèbre constructeur de navires dont l'esprit présidait aux courses aventureuses des Normands.

tence d'une lettre, mais en ajoutant que cette lettre réserve expressément l'opinion personnelle du ministre, contraire à celle de M. Buffet, et que, d'ailleurs, la lettre n'a pas cessé d'être entre les mains de M. Fairé.

Eh bien, le *Temps* est dans l'erreur; on se joue de sa bonne foi pour noyer dans l'équivoque un incident très-grave. Mais, s'il peut convenir au *Temps* d'être dupe, nous ne laisserons pas dénaturer la vérité.

La vérité, c'est ce que nous avons dit et ce que nous maintenons d'une manière absolue, en défiant notre contradicteur de nous faire adresser un démenti autorisé.

Il y a deux lettres de M. Ricard à M. Fairé : la première, celle qui a été redemandée et gardée par le ministre bien qu'elle ait été réclamée par M. Fairé comme sa propriété, et dans laquelle M. Ricard approuvait explicitement la jurisprudence du précédent cabinet au sujet des listes électorales; la seconde, absolument contraire, et derrière laquelle le *Temps* essaie de s'abriter aujourd'hui.

C'est de la première lettre que nous avons parlé, et c'est celle dont nous demandons la restitution et qui importe seule au débat. Nie-t-on qu'elle ait été écrite? C'est impossible : d'honorables députés, dont la parole ferait loi contre toute affirmation contraire, l'ont tenue, l'ont lue et sont prêts à en attester le sens.

Cette lettre où le ministre, s'inspirant de la camaraderie du barreau, appelait M. Fairé « son cher confrère, » a été redemandée en séance par M. Ricard lui-même pour être communiquée par lui à M. Brisson. M. Fairé a prêté avec confiance la lettre, approbative, nous le répétons, de la jurisprudence électorale de M. Buffet; M. Ricard et M. Brisson sont sortis ensemble, — et la lettre n'a jamais reparu.

M. Fairé l'a vainement réclamée par écrit à M. Ricard, qui, au lieu de la restituer, a envoyé la seconde lettre dont parle le *Temps*, tout-à-fait différente de la première et condamnant ce que la précédente avait approuvé.

Voilà les faits, et, encore une fois, nous défions le *Temps* de les démentir.

L'équivoque n'est donc plus possible, et l'opinion publique est trop intéressée à connaître le texte de la première lettre de M. Ricard, comme M. Fairé à rentrer en possession de son manuscrit, pour que le *Temps*, mieux éclairé, ne se joigne pas à nous et à tous ceux qui se soucient de la moralité politique pour redire avec force notre cri d'hier : « La lettre ! la lettre ! » *(Le Français.)*

*
* *

Tandis qu'une foule nombreuse et recueillie se pressait dimanche dans les églises pour y célébrer la fête de Pâques, les radicaux se réunissaient au théâtre du Château-d'Eau pour y entendre la conférence annoncée de MM. Louis Blanc et Victor Hugo, sur l'envoi d'ouvriers français à l'exposition de Philadelphie.

M. Louis Blanc a pris le premier la parole; il a chanté le centenaire de l'indépendance américaine, acclamé le libre-échange, fait l'historique des conquêtes de l'industrie française, applaudi à « ces fêtes de l'industrie et des arts où la puissance créatrice de l'homme est excitée par le spectacle des merveilles déjà produites à en enfanter de nouvelles. »

M. Victor Hugo a succédé à M. Louis Blanc. Le discours du « Maître » n'est qu'un mélange de déclarations impies et révolutionnaires. « Ce que nous célébrons aujourd'hui, s'est-il écrié, c'est la communauté des nations. De la Pâque chrétienne nous faisons la Pâque populaire. »

Après avoir proféré ce blasphème, l'orateur a ajouté : « Nous sommes une France » nouvelle. Une ère de stabilité s'ouvre; les » catastrophes ont passé, mais elles nous » ont laissé notre âme. *La monarchie est* » *morte, mais la patrie est vivante.* »

Si « la patrie est vivante, » la faute n'en est certainement pas à M. Victor Hugo et à ses amis. Tandis que, dans la guerre de l'invasion allemande, les royalistes rougissaient de leur sang nos champs de bataille, les admirateurs politiques du « Maître » encombraient les différentes administrations, se ruaient sur les préfectures et les sous-préfectures, fomentaient des désordres dans les départements du Midi et préparaient la Commune. Si la France n'avait eu alors pour défenseurs que les partisans de la politique prônée par le *Rappel*, peut-être n'existerait-elle plus aujourd'hui.

*
* *

Il est question, dans les cercles diplomatiques, d'un Congrès qui se réunirait prochainement à Paris.

Le but avoué de ce Congrès serait la révision du traité de 1856, le but réel serait le règlement de la question d'Orient.

Au sujet de l'Herzégovine, la Prusse et l'Angleterre ne s'entendent pas, et l'Autriche et la Prusse sont en désaccord. Le Congrès pourrait amener une entente générale et peut-être brouille complète.

*
* *

Le *Journal officiel* a publié l'exposé des motifs du décret relatif à l'exposition internationale qui aura lieu dans deux ans; cet exposé est long et peu intéressant, et nous l'aurons suffisamment fait connaître en publiant la conclusion :

« En annonçant au monde, dit M. Teisserenc de Bort, la nouvelle exposition internationale, la France affirme sa confiance dans les institutions qu'elle s'est données; elle déclare sa volonté de persévérer dans les idées de modération et de sagesse qui ont inspiré sa politique depuis cinq ans. Elle proclame qu'elle veut la paix, qui a seule le pouvoir de rendre l'activité humaine vraiment féconde en lui donnant la sécurité. Nous avons la confiance que son appel trouvera partout un accueil sympathique et que l'année 1878 enregistrera une page glorieuse pour la civilisation et pour notre pays dans les annales des fêtes du travail. »

En 1867, on parlait aussi de « page glorieuse » et des « fêtes du travail », et l'illusion était plus excusable qu'aujourd'hui.

*
* *

La commission extra-parlementaire pour la loi municipale doit garder le secret sur ses délibérations; cela n'empêche pas les indiscrétions plus ou moins fondées et l'*Echo universel* publie les renseignements suivants, dont nous lui laissons la responsabilité :

« La commission a consacré ses dernières séances à l'examen du mode de nomination des maires.

» La discussion a plus spécialement porté sur la question de savoir comment on procéderait à leur nomination dans les chefs-lieux de canton.

» M. le ministre de l'intérieur a réclamé avec la plus grande netteté le droit pour le gouvernement de nommer les maires dans tous les chefs-lieux de canton. Il a insisté avec beaucoup d'énergie sur la nécessité de ne pas affaiblir l'autorité du gouvernement, et il s'est attaché ensuite à démontrer que le Sénat ne consentirait jamais à désarmer complétement le pouvoir central; il a fait remarquer combien il importait de présenter une loi qui pût être votée sans difficulté par l'une et l'autre Chambre.

» Ces déclarations ont paru produire une assez vive impression sur la commission, qui s'est bornée à demander à M. le ministre de l'intérieur si le gouvernement ne consentirait pas à nommer les maires, dans tous les chefs-lieux de canton, qu'en les choisissant sur une liste de présentation dressée par le conseil municipal et comprenant quatre ou cinq noms.

» M. le ministre de l'intérieur n'a pris aucun engagement sur ce point, et la question en est là.

» Nous pouvons ajouter que, selon toutes les prévisions, l'article relatif au mode de nomination des maires sera détaché de la loi municipale organique, de façon à pouvoir être discuté dès la reprise de la session. »

*
* *

L'état de santé de M. le général Changarnier donnait ces jours derniers de vives inquiétudes à ses amis. Nous sommes heureux d'apprendre que la situation du vénérable malade s'est sensiblement améliorée. On espère même une prompte guérison.

*
* *

On annonce le départ de M. Rouher pour Chislehurst.

*
* *

On écrit d'Alger, 15 avril :

« Les dernières dépêches du général Carteret sont satisfaisantes. Le général occupait toujours ses positions au nord d'El-Amri. Il avait reçu son convoi, et ses communications avec Biskra étaient assurées. L'attitude des populations des environs était excellente. »

*
* *

RETOUR DU FROID.

Le mauvais temps persiste avec une ténacité désespérante. Il en est de même dans toute la France, sans en excepter le Midi.

L'hiver nous est revenu la semaine dernière après quelques jours de trêve printanière, et il a ramené avec lui la neige et les bourrasques.

Les journées du 13 et du 14 ont été particulièrement détestables. Il a tombé une neige assez abondante entremêlée par moments de pluie et de grêle, et le vent était très-froid; c'était un regain d'hiver.

En admirant, la semaine précédente, les pêchers, les abricotiers, les pommiers et les cerisiers étoilés de fleurs blanches et roses si épaisses qu'elles dérobaient aux regards les branches qui les supportaient, on se réjouissait à l'idée d'une excellente récolte. Les poiriers surtout semblaient promettre une année des plus abondantes. La vigne, dont la sève avait été, pendant assez longtemps, maintenue captive dans les ceps, commençait à s'élancer sous l'influence de la chaude atmosphère des premières journées de printemps. Mais le mois d'avril a l'habitude de reprendre d'une main ce qu'il a donné de l'autre. Il brûle de ses gelées toutes ces richesses de la végétation. Une nuit lui suffit pour presque tout enlever.

Presque partout, les premières pousses des pommes de terre sont perdues, et il faudra, cette année, renoncer en partie à la plupart des fruits à noyau. Si les jardins ont beaucoup souffert de la gelée dans la nuit du 14, nous ne croyons pas, par contre, que les vignes aient été gravement atteintes, car la pousse, bien que commencée, n'était pas assez avancée.

Une telle reprise de l'hiver est très-rare, car les gelées d'avril, beaucoup moins exceptionnelles que les neiges, ne sont pas elles-mêmes très-communes. Depuis le commencement du siècle, 44 années n'en ont point offert de traces.

On doit remarquer que les années où il gèle en avril sont réparties par groupes : 1re série, 1806, 1807, où il a gelé neuf fois, 1808, 1809, où il a gelé neuf fois, 1816, 2e série, 1816, où il a gelé sept fois, 1817, 1818; 3e série, 1837, où il a gelé dix fois, 1838, 1839; enfin la 4e série, qui a commencé en 1873, dure encore, car il a gelé en 1874, 1875, et nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il a gelé en 1876.

La neige est tombée le 10, le 11 et le 12 dans un grand nombre de villes. Il n'est peut-être pas de localité, dans le nord de la France, en Angleterre et en Suisse, qui ait été épargnée. Si les astronomes du service météorologique prenaient la peine d'enregistrer l'heure de ces différentes chutes, ils arriveraient à tracer un tableau fort instructif de la lutte du courant polaire dans sa tentative pour refouler le courant équatorial.

Il a neigé à Paris et la quantité de neige tombée représente, d'après Montsouris, une hauteur d'eau de 7 millimètres, ce qui suppose une couche de neige d'au moins 8 centimètres.

Les montagnes du Beaujolais et du Mâconnais sont couvertes d'un blanc manteau.

---

pointe de la falaise; la haute voile qui reçut plus librement la rafale s'arrondit, et l'éperon commença à sillonner les flots en s'éloignant du rivage.

Aourken, qui était arrivée à l'extrémité de la dune, tomba à genoux en étendant ses mains jointes vers la mer!

Andgrim vit le geste, et son âme en reçut une secousse suprême. Sautant sur la tête de bronze du dragon qui ornait la trane, il regarda vers le rivage et crut y voir, à côté d'Aourken, tous les souvenirs de ces trois dernières années qui lui tendaient les bras en gémissant.

L'orgueil sauvage qui gonflait son cœur tomba subitement, ses yeux se remplirent de larmes; il répondit par un cri au cri de la jeune fille, et, s'élançant d'un bond au milieu des vagues, il nagea vers le pied du promontoire, où Aourken le reçut dans ses bras.

L'abbé du grand Val, qui avait suivi tous les mouvements de cette scène avec un intérêt visible, se retourna alors vers Galoudek.

— Voici le symbole de l'avenir, dit-il en montrant Aourken et Andgrim qui s'avançaient en se tenant par la main; les païens seront retenus et adoucis par l'amour des chrétiennes, et de deux races ennemies Dieu fera une seule race. Laissez la mer remporter avec son écume les vicieux, les méchants et les insensés; dans la moisson la plus belle, le vent ne doit-il pas enlever quelques tourbillons de poussière et d'ivraie? Mais le bon grain reste, et c'est lui qui germera pour l'avenir.

Puis allant à Gang-Roll qu'entouraient les chefs normands, le moine lui parla une dernière fois de ce que le Dieu des chrétiens avait déjà fait pour lui, de ce qu'il ferait encore.

Aidé par Popa qui lui servait d'interprète, il développa rapidement les principes de la religion du Golgotha.

Sa voix était douce quoique élevée; son front couronné d'une sérénité suprême semblait rayonner. Les Wikings écoutaient la tête baissée. Sa parole ressemblait à l'air attiédi du printemps que l'on ne sent point pendant qu'on le respire, mais qui éveille au fond de notre poitrine je ne sais quelle joie confuse.

Quand il s'arrêta, il y eut un long silence dans cette foule; les cœurs étaient ouverts, et les esprits s'efforçaient de comprendre.

Enfin Gang-Roll regarda le saint avec une expression de respect qu'aucun de ses Kœmpes n'avait encore vue sur son visage, et, étendant la main comme pour un serment :

— Nos oreilles ont entendu, homme de Dieu, dit-il, et nos âmes ont compris. D'ici à un an, je promets de revêtir la robe blanche du baptême, et voici ce que je donne à ton abbaye pour gage de mon engagement.

Il retira le cercle d'or qu'il portait au bras gauche, et le jeta aux pieds de Mark.

Les principaux Wikings, entraînés par son exemple, répétèrent la même promesse en donnant le même gage, et, quand ils eurent achevé, les bracelets formaient un monceau qui dépassait le front du moine de la hauteur d'une épée franque.

Quelques heures après, les navires mirent à la voile. Ils s'ébranlèrent d'abord lentement et avec une certaine confusion.

Les rothras poussaient des cris joyeux, les ponts étaient couverts de Kœmpes qui vidaient leurs cornes d'hydromel, et les ordres du pilote se croisaient dans l'air; mais tout-à-coup le Drakar royal glissa comme un immense serpent marin entre la triple ligne de vaisseaux, et vint, en tête, prendre son rang.

L'étendard de l'agneau flottait à gauche, au lieu de celui du dragon (1), et, au haut du mât, à la place du corbeau symbolique qui, les ailes étendues et le bec entr'ouvert, semblait autrefois s'élancer sur sa proie, s'élevait maintenant le soc poudreux d'une charrue!

Au moment où le Drakar rasa le cap sur lequel les Bretons se trouvaient réunis, un rayon du soleil couchant l'éclaira tout entier.

Près de la poupe, un homme se tenait debout et sans armes, la main droite appuyée sur l'épaule d'une femme qui berçait dans ses bras un enfant.

C'était Gang-Roll, le démon du Westford, qui cinglait vers la Neustrie avec Will et Popa pour jeter les fondements du duché de Normandie.

(Magasin pittoresque.)

(1) L'étendard du dragon annonçait la guerre, celui de l'agneau annonçait la paix.

Les journaux de Varsovie annoncent que dans le royaume de Pologne, vit une femme qui est née en 1709, — date confirmée par l'acte de baptême. — Cette femme a donc 166 ans. Elle jouit, disent ces journaux, d'une parfaite santé.

*
* *

Les cent cinquante millions volés, il y a quelques années, par le conseil municipal de New-York, dans les caisses de la ville, ont dû faire rêver bien des politiciens de la République. Aujourd'hui, une dépêche de Philadelphie nous apprend qu'à Chicago, un meeting de 30,000 personnes a réclamé la mise en accusation de la municipalité, soupçonnée de plus énormes détournements.

et dans le Jura la couche de neige a de 30 à 40 centimètres d'épaisseur.

La neige est aussi tombée dans l'Allier. De Clermont-Ferrand à Saint-Etienne, le sol est aussi couvert de neige. « Vendredi matin, elle tombait lourdement et à gros flocons, dit le *Moniteur du Puy-de-Dôme* ; il doit y en avoir une certaine quantité dans la montagne, car pendant la nuit, paraît-il, il en est tombé durant près de trois heures. Ici elle a disparu, et il est à croire qu'elle ne restera pas longtemps non plus là haut. Sans cela nous pourrions nous attendre à des gelées bien funestes, surtout pour les arbres fruitiers, aussitôt que le beau temps sera revenu.

Peut-être d'ailleurs faut-il nous attendre à en voir quelquefois. L'année a bien de la peine à se mettre au sec, et il commence pourtant à en faire grand besoin.

Dans la nuit du 13 au 14, à Bordeaux, il est tombé de la neige en abondance, et il a fortement gelé. On craint que la récolte ne soit compromise et que la vigne, particulièrement, ne souffre de cet abaissement de la température. (*Journal de la Vienne.*)

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le professeur Du Breuil, qui a été suivi avec un si vif intérêt l'année dernière, a remis Saumur au nombre des localités qu'il visiterait cette année pour renouveler ses conférences sur l'arboriculture.

Il fera même, pendant la campagne 1876, deux apparitions dans notre ville : la première au commencement de mai, pour l'arboriculture ; la seconde, pour la viticulture, en juillet.

En quittant Saumur, M. Du Breuil se rendra à Bagnères de Bigore, à Angoulême, à Montargis, et terminera ses conférences au mois d'octobre à Grandjouan.

Il y a eu toute la nuit une véritable tempête avec pluie continuelle. C'est l'effet d'une bourrasque qui nous arrive de l'Atlantique et qui a été signalée hier par le service météorologique de l'Observatoire.

Le baromètre est descendu cette nuit à 738mm.

Le ciel, d'après ces prévisions, doit être généralement pluvieux.

C'est ce matin que le 10e cuirassiers a quitté Angers pour se rendre au camp du Ruchard.

On sait qu'un détachement de ce régiment arrivera demain jeudi à Saumur, où il couchera.

Le *Patriote* a annoncé dans son numéro de samedi qu'il avait reçu vendredi assignation à comparaître le 29 avril devant le tribunal correctionnel d'Angers de la part de MM. Blavier, maire, Pelou, de Terves et Carriol, adjoints, pour y répondre des délits de diffamation et d'outrage à ces fonctionnaires, à raison de leurs fonctions.

La cavalcade de Châtellerault, qui a eu lieu lundi, a été fort réussie. Il y avait foule sur tout son parcours et chacun paraissait ravi. Le char qui a eu les honneurs de la journée a été le char de la ville, œuvre des ouvriers de la manufacture. L'effet des armes de toute sorte savamment enchevêtrées était vraiment magnifique. La quête au profit des pauvres a été fructueuse. La journée a donc été bonne pour tout le monde.

Le ministre de l'intérieur, M. Ricard, qui avait été malheureux dans la dernière élection des Deux-Sèvres, a modifié dans ce département presque tout le personnel administratif. On sait que le préfet, M. de Saint-Pois, est révoqué et remplacé par un ami intime du ministre de l'intérieur ; le secrétaire général est changé ; le sous-préfet de Melle, M. Vitalis, est nommé sous-préfet de Milianah, et M. Béraud, sous-préfet de Bressuire, est révoqué.

La *Semaine religieuse* du diocèse d'Angers publie la note suivante :

« A propos d'un projet d'acquisition, pour l'hospice de Segré, d'un terrain formant chemin de ronde autour de la chapelle Saint-Joseph, plusieurs journaux ont donné libre cours à leur imagination. En dehors de toute question de personnes, l'autorité épiscopale et l'autorité paroissiale ont dû nécessairement se préoccuper des dispositions contenues dans la constitution du Pape Paul II, *Ambitiosæ*, du 1er mars 1468, et renouvelées par la constitution du Pape Pie IX, *Apostolicæ sedis*, du 20 novembre 1869. Il ne saurait être permis au clergé de ne tenir aucun compte de ces graves documents, émanés du Chef suprême de l'Eglise, et de les regarder comme non avenus. Mais quant à prendre, de son chef, une mesure quelconque contre qui que ce soit, l'autorité diocésaine n'avait pas à le faire et elle ne l'a pas fait. »

Les journaux qui ont édité toute sorte de récits fantaisistes sur l'affaire dont il est question dans cette note, voudront peut-être mettre la vérité sous les yeux de leurs lecteurs. Etant données leurs habitudes, cela n'est pourtant pas absolument sûr.

Au sujet de son grand discours sur l'ordre monastique prononcé récemment en l'église abbatiale de Solesmes, Mgr l'évêque d'Angers a reçu du Saint-Père le bref suivant, qui a une importance particulière, au moment où les projets de la révolution visent de nouveau à proscrire cette grande institution :

A notre Vénérable Frère, Charles-Emile, Evêque d'Angers.

PIE IX, PAPE.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Cette parole de l'Apôtre, Vénérable Frère, « la piété est utile à tout ; elle a les promes- » ses de la vie présente et de la vie future, » n'aurait certainement pu recevoir un commentaire plus éloquent ni plus lumineux que votre discours sur l'Ordre Monastique. Car si, comme vous l'avez très-clairement montré, le moine est l'*homme de Dieu*, et si pour cette raison il est l'*homme de l'Eglise* et surtout de ce *Siège* qui a été établi de Dieu pour la régir et afin d'être pour tous la maîtresse de la vérité et le centre de l'unité, il s'ensuit assurément que le moine doit présenter dans sa personne un homme pleinement au service de Dieu et dévoué à ses semblables, vivant plutôt pour eux que pour lui-même. Mais ce que l'on peut attendre d'une association de tels hommes, la raison le conçoit facilement, et le témoignage constant de l'histoire des siècles, plus fort que toutes les autres preuves, enseigne comment par les moines a été répandue la religion chrétienne, comment par leur aide les nations barbares ont été formées à la civilisation, les mœurs adoucies, les lois établies, les lettres et les sciences propagées, les arts cultivés, l'agriculture avancée, les mutuelles relations d'amitié et de commerce entre les peuples ménagés, et d'innombrables bienfaits procurés aux hommes.

Pour traiter ce sujet, une occasion favorable vous a été donnée au jour anniversaire de la mort du très-pieux et très-illustre Abbé dom Prosper Guéranger, qui par sa vertu, sa piété, son zèle, sa science, son activité, s'était montré un vrai disciple de saint Benoît, c'est-à-dire un moine parfait. Mais en même temps vous ne pouviez rien dire de plus opportun et de mieux approprié au temps présent où la piété n'est pas seulement tournée en ridicule, mais encore haïe et ouvertement attaquée ; où l'on se plaît à représenter les moines, de divers côtés, comme ennemis des sciences, des arts, de la civilisation, ou du moins comme des gens inutiles, afin de trouver prétexte à les inquiéter, à les persécuter et à les disperser. Il est vrai que la lumière même du soleil frappe en vain ceux qui persistent à tenir les yeux fermés ; mais il ne manque pas non plus d'honnêtes gens, qui, trompés par des doctrines perverses, haïssent ce qu'ils ne connaissent pas et blasphèment ce qu'ils ignorent. C'est à ceux-là du moins que nous souhaitons de tirer profit de votre remarquable discours. En attendant, comme gage de la faveur divine et en témoignage de notre particulière bienveillance, nous accordons du fond du cœur, Vénérable Frère, à vous et à tout votre diocèse, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 10e d'avril 1876,

De notre Pontificat, l'année trentième.

PIE IX.

Au moment où l'armée territoriale est l'objet de la préoccupation de la majeure partie des Français, nous croyons utile de reproduire, d'après le règlement militaire, les cas d'exemption et ceux d'emploi en service auxiliaire, tels qu'il résultent de la loi :

L'exemption totale n'est acquise qu'aux jeunes gens que leurs infirmités rendent impropres à tout service actif ou auxiliaire dans l'armée.

Les jeunes gens n'en doivent pas moins se présenter devant le conseil de révision, à moins que leur maladie ou infirmité ne les mette dans l'impossibilité absolue de se présenter. Dans ce cas, le conseil délègue un médecin militaire spécial. La visite de ce dernier a lieu en présence de l'officier de gendarmerie, qui en dresse procès-verbal.

Pour les infirmités facilement simulables, telles que surdités, bégaiement, épilepsie, folie, les conseils accordent des délais avant de prononcer l'exemption, et font procéder à des investigations scrupuleuses.

L'exemption n'est plus accordée qu'aux hommes atteints d'infirmités ou maladies ayant un tel caractère de gravité qu'ils sont impropres à tout service actif ou militaire.

Voici la nomenclature des maladies, infirmités et difformités qui sont incompatibles avec le service actif ou armé, mais qui n'exemptent pas les jeunes gens. Ceux qui en sont atteints sont versés dans les services auxiliaires, manutentions, écritures, etc.

L'obésité, quand elle n'est pas trop prononcée.

Une légère incurvation du rachis ou une gibosité peu accusée.

Une légère claudication.

La calvitie ou l'alopécie.

Le strabisme léger de l'œil droit, ou plus prononcé de l'œil gauche, sans diminution notable de la vue.

La myopie qui n'atteint pas le degré qui motive l'exemption, mais assez prononcée pour nécessiter le port des lunettes dans le service (celle de 1/5 à 1/4). La blépharite simple, quoique ancienne, l'épiphore.

Un léger affaiblissement de l'ouïe, avec ou sans perforation de la membrane du tympan.

La surdité d'un seul côté, sans catarrhe.

Le bec de lièvre peu étendu.

La perte ou le mauvais état d'un grand nombre de dents.

Le bégaiement, quand il n'est pas excessif.

Le goître confirmé, quand il n'apporte pas de gêne dans la respiration.

La hernie inguinale ou crurale peu développée et facile à maintenir.

La cirocèle et la varicocèle, les varices, à moins qu'elles ne soient très-développées.

La faiblesse d'une articulation consécutive à une entorse ou à une luxation.

L'inégalité ou raccourcissement peu prononcé du membre supérieur, ou l'incurvation dans l'articulation du coude sans gêne dans les mouvements.

L'incurvation d'un ou plusieurs doigts, la fluxion permanente ou l'ankylose d'un doigt qui ne s'oppose pas au travail du service spécial auquel le sujet est employé.

L'incurvation des jambes, à moins qu'elle ne soit trop prononcée.

Les mutilations de doigts ou d'orteils par suite d'amputation de phalanges.

Les pieds plats et peu déviés.

L'ongle incarné, compliqué de longosité des chairs.

Les difformités gênant le port du casque ou du shako et de l'équipement.

Le tirage de la loterie de l'œuvre de l'Orphelinat Saint-Joseph aura lieu jeudi prochain, à 1 heure, au siége de l'établissement, rue Haute-Saint-Pierre.

Mme la maréchale de Mac-Mahon a fait don, pour cette loterie, d'un magnifique lot en porcelaine de Sèvres consistant en un service de déjeuner.

Faits divers.

La recette de la représentation donnée dimanche au théâtre du Château-d'Eau, par MM. le sénateur Victor Hugo et le député Louis Blanc, s'est élevée, d'après le *Rappel*, à 4,926 fr., et la quête faite par Mmes Ch. Hugo et Dorian et Mlle Geneviève Allain-Targé se serait élevée, d'après le même journal, à 1,200 fr.

* * *

On annonce la mort d'un écuyer bien connu dans toute la France, M. Loyal, dont la fin a été bien malheureuse.

Il avait installé son cirque à Ypres. Le grand vent a ébranlé si fortement le cirque qu'une poutre s'est détachée de la toiture et, lui tombant sur la tête, l'a tué raide.

* * *

Les oncles d'Amérique, on dit aujourd'hui les oncles de Californie, n'existent pas seulement dans les romans.

Un Bavarois, enfant naturel, du nom de Forgo, est venu en France en 1807 avec sa mère, qui acquiert la qualité de Française par son mariage avec un hussard français. Forgo s'engagea à l'âge de vingt ans dans un régiment français, puis se retira à Pau, où il exerça la profession de cordonnier, et se maria sans contrat.

L'un de ses beaux-frères, qui avait fait en Californie une fortune immense, légua en mourant un million à sa sœur. La moitié de cette somme revenait de droit à Forgo, par suite de la communauté de biens existant entre lui et sa femme. A la mort de Forgo, l'administration des Domaines a demandé à son profit l'envoi en possession de la fortune de Forgo, qui ne laisse aucun héritier. Les collatéraux bavarois ont fait valoir leurs droits en s'appuyant sur une disposition de la loi bavaroise, d'après laquelle celui qui veut perdre sa nationalité doit en demander l'autorisation au chef de l'Etat.

L'affaire est en cassation, et l'administration est bien décidée à ne pas lâcher prise.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Bulletin Financier.

Paris, 18 avril 1876.

La Bourse d'aujourd'hui a été satisfaisante pour les acheteurs de rentes françaises.

Le 5 0/0 a ouvert à 105,17 1/2 et clôturé à 105,30, après 105,32 1/2 au plus haut.

Le 3 0/0 a été l'objet d'achats importants ; il finit à 66,32 1/2. Les achats se sont dessinés dès l'arrivée de la deuxième cote anglaise qui accusait 1/8 de hausse sur les consolidés.

Le Crédit mobilier est bien tenu à 190.

La Banque de Paris languit à 1,030.

La Banque ottomane reste à 362,50, malgré la reprise qui vient de relever le Turc à 12,80.

Les Obligations égyptiennes clôturent à 211,25. Elles donnent lieu à des transactions nombreuses ; les primes dont 10 francs sont offertes.

Les Actions des chemins portugais figurent rarement sur la cote. Aujourd'hui elles ont été cotées 302,50.

Peu d'affaires sur les Rentes espagnoles. Néanmoins les cours sont fermes. L'Intérieure s'établit à 15 1/2 et l'Extérieure à 16 3/16.

On a pu remarquer que l'Italien est lourd depuis quelque temps. Il a varié de 70,95 à 71,20. Aux cours actuels, beaucoup d'acheteurs réalisent des bénéfices considérables. Il est donc naturel que les portefeuilles s'allégent.

Le Foncier de France est toujours maltraité par la spéculation à la baisse.

AU

PETIT ST-THOMAS

27, 29, 31, 33 et 35, rue du Bac,
et 25, rue de l'Université,

PARIS

La Maison du **Petit Saint-Thomas**, l'une des plus anciennes et des plus importantes Maisons de Nouveautés de Paris, se recommande surtout par le bon goût et l'immense variété de ses assortiments.

La première, elle a mis véritablement en pratique le système de « **vendre toutes les marchandises à très-bon marché et entièrement de confiance.** » Ce principe, toujours suivi et complété par un soin constant d'apporter la plus grande économie dans les frais généraux, lui a valu une vogue méritée et persistante, en permettant au public d'apprécier la réalité des avantages que cette Maison ne cesse d'offrir.

ENVOI FRANCO

d'Échantillons, Catalogues et Dessins

ENVOIS FRANCO

A PARTIR DE 25 FRANCS

DANS TOUTE LA FRANCE,
L'ALLEMAGNE, LA BELGIQUE, LA SUISSE,
LONDRES ET L'ITALIE SEPTENTRIONALE

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr., de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. *franco*. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean ; Mme GONDRAND, rue d'Orléans ; M. BESSON, successeur de M. TEXIER ; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean ; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Cie, 26, place Vendôme, Paris. (31)

Marché de Saumur du 15 avril.

Froment (l'h.)	77 k.	19 75	Huile chene.	50	— —
2e qualité. .	74	18 92	Huile de lin.	50	— —
Seigle	75	12 —	Graine trèfle	50	70 —
Orge.	65	10 75	— luzerne	50	70 —
Avoine h. bar.	50	12 —	Foin (h. bar.)	780	110 —
Fèves	75	17 —	Luzerne —	780	90 —
Pois blancs. .	80	34 —	Paille —	780	65 —
— rouges. .	80	26 —	Amandes . .	50	— —
Graine de lin.	70	26 —	Cire jaune. .	50	250 —
Farine, culas.	157	— —	Chanvres 1re		
Colza	65	25 50	qualité (52 k. 500)		55 —
Chenevis . .	50	22 —	2e —	—	51 —
Huile de noix.	50	75 —	3e —	—	46 —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1875.	1re	qualité	» à 85
Id.	2e	id.	» à 60
Ordin., envir. de Saumur 1875,	1re	id.	» à 55
Id. 1875,	2e	id.	» à 45
Saint-Léger et environs 1875,	1re	id.	» à 55
Id.	2e	id.	» à 45
Le Puy-N.-D. et environs 1875,	1re	id.	» à 45
Id.	2e	id.	» à 40
La Vienne, 1874.			» à 35

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1875			» à 100
Champigny, 1875	1re	qualité	» à 120
Id.	2e	id.	» à 100
Id. 1874	1re	id.	» à »
Id.	2e	id.	» à »
Varrains, 1875			» à 75
Varrains, 1875.			» à »
Bourgueil, 1875	1re	qualité	
Id.	2e	id.	
Id., 1874.	1re	id.	
Id.	2e	id.	
Restigné			
Chinon, 1875.			
Id.	1re	id.	
Id. 1874	2e	id.	
Id.	1re	id.	
	2e	id.	

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

6 heures 20 minutes du matin.
11 — 30 — —
1 — 45 — du soir.
7 — 40 — —

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 35 minutes du matin.
10 — 45 — —
12 — 30 — du soir.
6 — 20 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 AVRIL 1876.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre. . .	66 50	» 20	» »
4 1/2 % jouiss. septembre. . .	95 85	» 35	» »
5 % jouiss. novembre	105 35	» 35	» »
Obligations du Trésor, t. payé.	477 50	» »	» »
Dép. de la Seine, emprunt 1857	233 »	1 »	» »
Ville de Paris. oblig. 1855-1860	481 25	» »	1 25
— 1865, 4 %.	502 »	» »	1 50
— 1869, 3 %.	367 50	2 50	» »
— 1871, 3 %.	346 »	1 »	» »
— 1875, 4 %.	485 »	4 »	» »
Banque de France, j. juillet. .	3540 »	» »	10 »
Comptoir d'escompte, j. août.	625 »	5 »	» »
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	436 25	» »	3 75
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	327 50	6 »	» »
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	820 »	5 »	» »

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. .	740 »	» »	» »
Crédit Mobilier	188 75	» »	2 50
Crédit foncier d'Autriche . .	500 »	» »	» »
Charentes, 400 fr. p. j. août. .	345 »	» »	5 »
Est, jouissance nov.	597 50	7 50	» »
Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	992 50	7 50	» »
Midi, jouissance juillet. . . .	735 »	» »	» »
Nord, jouissance juillet	1225 »	10 »	» »
Orléans, jouissance octobre. .	997 50	12 50	» »
Ouest, jouissance juillet, 65. .	630 »	» »	8 75
Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	» »	» »	» »
Compagnie parisienne du Gaz.	1100 »	6 25	» »
Société Immobilière, j. janv. .	12 50	» »	5 »
C. gén. Transatlantique, j. juill.	332 50	» »	» »

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	712 50	2 50	» »
Crédit Mobilier esp., j. juillet.	587 50	» »	2 50
Société autrichienne. j. janv. .	572 50	7 50	» »
OBLIGATIONS.			
Orléans	318 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . .	316 »	» »	» »
Est	314 50	» »	» »
Nord	317 »	» »	» »
Ouest	312 50	» »	» »
Midi.	313 »	» »	» »
Deux-Charentes.	285 »	» »	» »
Vendée	244 50	» »	» »
Canal de Suez.	522 50	» »	» »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 20 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste (s'arrête à Angers)
6 — 45 — — omnibus.
9 — 1 — soir, —
1 — 33 — express.
4 — 12 — omnibus.
7 — 17 — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 35 minutes du matin, omnibus-mixte
8 — 20 — — omnibus.
9 — 41 — express.
4 — 44 — soir, omnibus.
10 — 28 — express-poste

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à [illegible]

Etude de Me LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
MAISON

Sise à Saumur, rue de la Fidélité, n° 7,

Comprenant : cinq pièces et un cabinet, grenier et mansardes ;
Cave voûtée, cour, cuisine ;
Entrée de porte cochère.
S'adresser à la maison ou à Me LAUMONIER, notaire. (146)

Etude de Me CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
En l'étude de Me CLOUARD,
Le dimanche 23 avril 1876, à midi,
LES IMMEUBLES

Dépendant de la succession de M. Monsallier, savoir :

1° UNE MAISON, à Saumur, rue de la Maréchalerie, n° 1, comprenant : caves ; au rez-de-chaussée, corridor, salle à manger, cuisine, porche, vestibule et deux autres pièces ; au premier, trois chambres à feu et cabinet ; mansarde et greniers au-dessus ; cour et très beau jardin, contenant 14 ares.

2° PETITE MAISON avec JARDIN, à la Gueule-du-Loup, derrière Grenelle, commune de Saumur, joignant M. Dovalle, M. Cocuau et le chemin qui conduit de la Gueule-du-Loup au chemin de Chaintres, en longeant le chemin de fer de Poitiers.

L'entrée en jouissance aura lieu de suite.

S'adresser, pour tous renseignements, à Me CLOUARD, notaire.

Etude de Me CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER
De suite,
BELLE MAISON
AVEC VUE SUR LA LOIRE,
A Saumur, place du Roi-René, à l'angle de la rue de l'Abattoir ;
Ecurie, Cour, Remise.

S'adresser à M. PICHAT, quai du Gaz, ou à Me CLOUARD. (165)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1876,
HOTEL DU LION-D'OR

Situé à Angers, boulevard de Laval et route de Nantes ;

Vaste cour, remises et écuries.

S'adresser : à Saumur, chez M. VOISINE-MIOLLET, rue de la Tonnelle, ou à Angers, chez Mme veuve MIOLLET, boulevard de Nantes. (169)

A LOUER A SAUMUR
UNE VASTE
MAISON DE COMMERCE

Agréablement située,

Avec magasins, hangars, écuries, cour et jardin.

S'adresser à M. JAGOT GRAVIER.

Maison centrale de Fontevrault.

ADJUDICATION
AU RABAIS
DE FOURNITURES
DE
FERS ET MÉTAUX DIVERS.

Le lundi 15 mai 1876, à une heure du soir, il sera procédé, à la Sous-Préfecture de Saumur, à l'adjudication, au rabais et en deux lots, des fournitures de fers, acier et métaux divers, nécessaires aux services de la Maison centrale de Fontevrault.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, soit à la Sous-Préfecture de Saumur, soit à l'Economat de la Maison centrale de Fontevrault. (171)

Maison centrale de Fontevrault.

ADJUDICATION
DE
FROMENT ET SEIGLE

Le samedi 6 mai 1876, à une heure après midi, il sera procédé, à la Sous-Préfecture de Saumur, à l'adjudication de froment, en trois lots de 70,000 kilogrammes chacun,

Et à l'adjudication de seigle, en trois lots de 38,000 kilogrammes chacun.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, soit à la Sous-Préfecture de Saumur, soit à l'Economat de la Maison centrale. (158)

A LOUER
Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine.

1° PORTION DE MAISON, située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, composée de : au rez-de-chaussée, salon, chambre à coucher et cabinet ; au premier étage, une autre chambre, cabinet, cuisine ; greniers, cave et jardin.

Entrées rue Haute-Saint-Pierre et montée de la Retraite.

2° Rue du Pavillon, DEUX CHAMBRES au rez-de-chaussée, grenier, cave et cour.

3° Au Champ-de-Foire, REMISE, ECURIE et GRENIER.

S'adresser à M. GIRARD père, place de la Grise. (53)

PRAIRIE AU VERT
POUR CHEVAUX

L'herbage de la prairie des Huraudières, près le Bray, commune de Saumur, OUVRIRA LE 1er MAI.

On paiera un franc par jour.

S'adresser à M. BOUCHÉ, hôtel de la Boule-d'Or, et à M. FOUCHIER, aux Huraudières. (171)

BAINS PUBLICS
Traitements Hydrothérapiques.

M. RIVAUD donne avis de l'ouverture de la saison pour les traitements hydrothérapiques.

Il est toujours délivré au bureau des cachets pour prendre des bains jusqu'à dix heures du soir. (159)

HOTEL DE LA GALÈRE,
à Montreuil-Bellay.

HÉMON
RESTAURATEUR,

Informe le public que cet hôtel, nouvellement restauré, offre tout le confortable possible à MM. les voyageurs.

On trouve à l'hôtel chevaux et voitures en location. (144)

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

LE VERT
DE LA PRAIRIE PONNEAU
Près et par la Gare des Marchandises de Saumur,
OUVRIRA LE 1er MAI 1876.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie sont priées de s'adresser au propriétaire, dans l'île Ponneau, ou au garde de la prairie.

Prix, pour un mois, 31 francs, et 2 francs pour le garde.

On paiera en entrant.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT
9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaillers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Cabeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'église, Cribles. (16[illegible])

LA PRÉVOYANCE MILITAIRE
Capital social : DEUX MILLIONS de francs
1, rue de la Grange-Batelière, PARIS

La Prévoyance militaire a pour objet d'assurer un capital à tout militaire ou marin blessé dont la blessure motive une pension ou une gratification de l'Etat. — Moyennant une prime unique, payable soit en une seule fois, soit en cinq paiements annuels de **10 fr. à 200 fr.**, elle assure une somme de **1,500 à 30,000 fr.**

S'adresser à M. AGOSTINI, directeur, rue du Temple, 3, à Saumur.

Hygiène — PRODUITS RECOMMANDÉS — Santé

POMMADE BERNARD
Contre les **MALADIES** de la **PEAU**, Dartres, Eczémas, Boutons, Démangeaisons, Gerçures, Pellicules, Pityriasis du cuir chevelu. Le flacon : 3 francs. PARIS, Phie **SEGUIN**, r. St-Honoré, 378.

PHILODONTE de P. Maréchal, Pharmien à Nancy. Guérison radicale et instantanée des **Névralgies, Maux de Dents, de Tête et d'Oreilles**, par une simple aspiration. 1 fr. 25 le fl. 12 fr. les 12. Envoi sur demande. Se trouve dans toutes pharmies.

PLUS D'INJECTIONS
DRAGÉES BLOT SANS MERCURE
Infaillibles contre maladies secrètes, écoulements, catarrhes de vessie. — 4 fr. toutes pharmcies. Invent[r] BLOT, pharm[n], Toulouse. Exp. fco 4 fr. 20. *Renseignements gratuits.*

SIROP DUREL
AU GOUDRON FERRUGINEUX
Guérit : Anémie, chlorose, écoulements blancs. Excite l'appétit et ne constipe pas. Indispensable aux jeunes filles pour leur développement.
Dépôt : 7, boulevard Denain, Paris.

EAU de MÉLISSE des CARMES
DU FRÈRE MATHIAS
Apoplexie, Maux, Indigestions, etc. Renommée séculaire acquise par ses effets. Goût agréable. 1 fr. 40 flacon très-grand. *A. EMERY, pharm., 54, r. Vaçon, Marseille.*

HERNIES GUÉRISON radicale. Notice *gratis* et *franco*. Écrire à M. MIGNARD aux Herbiers (Vendée). Médaille

A. G. 12 fois. 6 mois. Cliché n° 3.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.